



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation
14/09/2022

Date d'affichage
15/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

05/10/2022

et publication du :

05/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BOUDA Mériem, Mme CATHALA Rosemonde, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, Mme DUBERTRAND Christine, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, Mme SEIMANDI Mireille, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme CARCHAN Isabelle donne pouvoir à M. NADAL Jean, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie, M. MOUSSAOUI Mohamed donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. LAMOTHE Patrick, M. MANHES Pierre, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE2022 21 09_10

Objet : Nouvelle grille tarifaire pour le cimetière communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les tarifs appliqués au cimetière, lesquels n'ont pas été revus depuis 2013 et 2017. La grille des tarifs comprend l'offre des cavurnes. Il précise que ces nouveaux tarifs, en dépit d'une augmentation, restent abordables et inférieurs aux communes voisines.

La commission dédiée propose les tarifs suivants :

Concessions au cimetière	
Par m2, concession trentenaire	80 €
Soit montant de la concession trentenaire pour 2.5 m2 pour 2 places	200 €
Par m2, concession cinquantenaire	100 €
Soit montant de la concession cinquantenaire pour 2.5 m2 pour 2 places	250 €

Case au colobarium, à l'unité, pour 30 ans	700 €
Cavurne, à l'unité, pour 30 ans Emprise de 60cmx 60 cm en sous sol 1 m2 pour la dalle en surface	115 €
Dépositaire, par jour	0.50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE,

- D'approuver les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2022,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

